

tenue sous la présidence de Monsieur SANTONI, assisté(e)
de Madame SOLLIER et Madame BIODORE, Conseillères
En présence de Madame CREANTOR, Rapporteure publique
Madame LUBINO, Greffier

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2400004	RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER
Titre de l'affaire Mme A, demande au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 17 novembre 2023 de la collectivité de Saint-Martin prononçant une suspension de fonctions à compter du 23 novembre 2023		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	ARVIS AVOCATS (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN	ATV AVOCATS ASSOCIES (Cour)
02)	DOSSIER N° 2400058	RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER
Titre de l'affaire Mme B, demande au tribunal d'annuler la décision en date du 20 février 2024 de la collectivité de Saint-Martin prononçant son licenciement		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	ARVIS AVOCATS (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN	ATV AVOCATS ASSOCIES (Cour)
03)	DOSSIER N° 2400121	RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER
Titre de l'affaire Mme C, demande au tribunal d'annuler l'arrêté du 8 août 2024 de la collectivité de Saint-Martin l'a radiant des cadres pour abandon de poste		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	ARVIS AVOCATS (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN	ATV AVOCATS ASSOCIES (Cour)

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2400054	RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Mme D, demande au tribunal d'annuler la décision en date du 25 janvier 2024 de la collectivité de Saint-Martin l'affectant à l'établissement scolaire Marie-Antoinette Richards

Nom des parties

Demandeur Mme D

Défendeur COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN

Représentants des parties

Maître BILLE Serge F.

ATV AVOCATS ASSOCIES (Cour)

Arrêté le 17/11/2025

Le président du tribunal